LETTREN°3
DÉCLARATION
DE L'ÎLE
SEGUIN
SEGUIN
LES ASSOCIATIONS DÉCRYPTENT LES FAUSSES NOTES
DU NOUVEAU PROJET

## 3º FAUSSE NOTE: LA MISE EN PÉRIL D'UN SITE ET D'UN PAYSAGE REMARQUABLES

Le paysage de la Seine et de ses belvédères mérite d'être respecté Par le tracé de son méandre, la topographie de ses coteaux, la découpe de ses rives et le profil de ses îles, la Seine a dessiné entre Issy-les-Moulineaux, Boulogne et Saint-Cloud, une des scénographies les plus remarquables de sa vallée à l'ouest de Paris, ce que souligne le très officiel Atlas des paysages et des projets urbains des Hauts-de-Seine<sup>1</sup>.

Ici, pour le régal des nombreux promeneurs arpentant les berges basses et les lignes de crête depuis des lustres, le fleuve s'écoule au pied de coteaux verdoyants ayant accueilli parcs, terrasses et belvédères parmi les plus renommés des environs de la capitale: les parcs de Saint-Cloud et de Villeneuve l'Étang, le domaine de Brimborion, les terrasses de Bellevue, le Parc de la propriété des Tybilles, l'esplanade de la Manufacture de Sèvres, le parc des Montalets, la Villa Rodin des Brillants, les bois de Meudon et de Viroflay, autant de sites ou de bâtiments aujourd'hui inscrits ou classés bénéficiant du spectacle et du panorama sur le fleuve, les îles, la plaine de Boulogne et au loin Paris.

Au centre du méandre, trois îles: en amont l'île Saint-Germain sur la moitié de laquelle le département du 92 a

pris dans les années 1980 l'heureuse décision de créer un parc et des équipements sportifs sur 21 ha, lorsque se sont libérés des terrains de l'armée; au centre l'île Seguin, symbole au XXe siècle de l'industrie automobile française avec l'usine Renault, citadelle ouvrière qui a fermé ses portes en 1992 et achevé d'être démolie en 2005; en aval, l'île Monsieur rattachée depuis le XIXe siècle au bas du parc de St-Cloud.

Dans une étude du site de l'île Seguin commandée en 1990 par Michel Rocard, alors Premier ministre, sur l'avenir des terrains Renault, le paysagiste Alexandre Chemetoff concluait ainsi son propos: "Ce paysage unique a prouvé dans l'histoire, bien avant l'ins-







L'île Seguin au cœur de la boucle de Seine. Au premier plan, Meudon; sur l'autre rive, Boulogne-Billancourt.

tallation des usines Renault, qu'il avait capacité à guider un aménagement magistral du territoire [...]. Les projets à venir, qu'ils s'adressent aux Coteaux de Meudon, aux rives de la Seine et à ses îles, ou à la plaine de Billancourt, devront avoir pour dénominateur commun le paysage de ce méandre de la Seine."

Ce constat n'a rien perdu de son actualité. L'impact environnemental et paysager des projets qui se sont succédé sur l'île Seguin depuis 2005 n'a manifestement pas interpellé les autorités en charge des sites et paysages du département du 92, voire de la Région Île-de-France, malgré les remarques de la MRAe² (Mission régionale d'autorité environnementale IDF).

## LES RECOMMANDATIONS D'INSERTION PAYSAGÈRE De la mrae peu suivies d'effets

- Le 14 décembre 2018, projet Bolloré, "démontrer plus précisément que les projets de construction sur l'Île Seguin ne constituent pas un écran important aux vues sur le grand paysage et de modéliser l'impact des futures constructions sur les perspectives au droit du Trapèze".
- Le 20 mai 2020, projet DBS, "approfondir l'analyse du paysage de l'Île Seguin pour mieux appréhender les perceptions depuis les sites inscrits et les sites classés à proximité et l'ouverture du paysage que permet l'île Seguin dans son état actuel, notamment depuis Boulogne-Billancourt" [...] "L'étude d'impact est à approfondir pour présenter les co-visibilités et les vues depuis les berges, ainsi que les visibilités vers Boulogne et Meudon depuis la partie centrale de l'île [...]".
- Le 16 décembre 2021, projet Bouygues, "présenter des vues avant/après afin d'apprécier l'impact volumétrique des bâtiments, principalement pour les vues réciproques nord-sud, depuis le quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt et la rue Troyon/route de Vaugirard à Sèvres et Meudon".

## IMAGES ET RÉALITÉ TRÈS ÉLOIGNÉES

Le dossier déposé par Bouygues vante l'image d'une île verdoyante, dont les architectures en terrasses, inspirées des jardins de Babylone, sont parées d'une abondante végé-



1ER PRIX – ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE: TRÈS INSUFFISANT

Dans l'article UCc 15.2 du PLU "Conception climatique" concernant l'île Seguin, il est écrit: "les énergies renouvelables doivent être favorisées!"

Dans l'attestation thermique du permis de construire Vivaldi, il est indiqué dans le chapitre "énergie renouvelable envisagée": Capteurs solaires thermiques: NON / Bois énergie: NON / Panneaux solaires photovoltaïques: NON / Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50 % par une énergie renouvelable ou de récupération: NON / Autres (à préciser): NON





- En haut: image du projet BIG-Bouygues vu d'avion depuis Meudon (façades sud)
- En bas: Image BIG-Bouygues, façade nord vue du quai Gorse à Boulogne: le panorama sur les coteaux est caché par des bâtiments hauts dont les façades présentées comme baignées par le soleil sont en fait plein nord!





- Perspective vers Meudon, un bâtiment d'angle qui écrase ceux de la Seine musicale.
- La rue centrale de 15 m de large bordée de bâtiments de 7 à 12 étages dont le plus haut est à 43 m – qui ne laisseront guère passer la lumière.

tation qui s'épanouit sous un soleil éclatant. Mais sous nos latitudes, et toutes les façades n'étant pas plein sud, loin de là, tous les experts le rappellent: sur les toits, dans le vent et à cette hauteur, les chances de développement de grands arbres sont quasi inexistantes.

## ÎLE VERTE? ON EN EST LOIN! Sur les 11,5 hec-

tares de l'île, 1/10° sera en "pleine terre" (dépolluée?), soit un grand square de 1,5 ha, allongé et en pente, de 450 m de long et 65 m dans sa plus grande largeur, sans rapport avec les images des Buttes Chaumont données en référence. À titre de comparaison: Jardin Tino Rossi, quai St-Bernard à Paris 5°, 3,1 ha; Square des Batignolles 1,45 ha; Jardin du Palais Royal, 2,1 ha.

- 1 Publié en ligne le 31 octobre 2014 (modifié le 17 avril 2015), "L'atlas des paysages et des projets urbains des Hauts-de-Seine est un outil à disposition des collectivités locales, des aménageurs et du grand public pour présenter une vision partagée du paysage de ce territoire. C'est le document de référence sur le paysage du département". Cet Atlas se réfère à la définition du paysage adoptée par la Convention européenne du paysage.
- 2 L'ensemble des recommandations de la MRAe sur le projet Vivaldi sur l'île Seguin centrale sont récapitulées en annexe de son avis du 16/12/2021 consultable en ligne.